

*Document à caractère publicitaire*



SwissLife

# *SwissLife Prévoyance Indépendants*

*Choisir de protéger votre famille,  
vos revenus et votre entreprise*

**# YourLife # VotreIndépendanceFinancière**



Assurance & Gestion de patrimoine

# Une maladie, un accident...

## *Quelles en seraient les conséquences financières pour vous, votre famille et votre entreprise ?*

Face à ces événements qui sont susceptibles de concerner tout un chacun, les prestations prévues par votre régime obligatoire peuvent se révéler insuffisantes pour maintenir votre niveau de vie et celui de votre famille.

**Avec le contrat SwissLife Prévoyance Indépendants, vous complétez les prestations de votre régime, et vous vous assurez de parer au mieux aux risques d'imprévis.**

**SwissLife Prévoyance Indépendants :**  
*à chaque situation sa solution !*



**Compléter vos prestations du régime obligatoire**  
en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité.



**Protéger l'avenir de vos proches**  
en cas de décès.



**Préserver la pérennité de votre entreprise**  
en cas de cessation temporaire d'activité.



### Construire son indépendance financière pour vivre selon ses propres choix

Swiss Life est un acteur référent en assurance et gestion de patrimoine, avec un positionnement reconnu d'assureur gestion privée. Notre approche est globale en assurance vie, banque privée, gestion financière, ainsi qu'en santé, prévoyance et dommages. Grâce à un conseil adapté et des solutions de qualité, nous permettons à chacun de nos clients, particuliers comme entreprises, de construire leur indépendance financière et d'être pleinement acteurs de leur vie, à chacune de ses étapes. En tant qu'entreprise responsable, nous sommes engagés dans une démarche de développement durable, dont l'ambition est de permettre aux générations actuelles et futures de vivre selon leurs propres choix.

#YourLife #VotreIndépendanceFinancière #ConfianceFinancière

# SwissLife Prévoyance Indépendants, un contrat de prévoyance en complément du régime obligatoire

Complet et personnalisable, SwissLife Prévoyance Indépendants est un contrat sur mesure qui s'adapte au plus près à vos besoins personnels et professionnels en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.

Les montants de garanties complètent les indemnités de votre régime obligatoire.

***Vous choisissez** les garanties pour maintenir votre niveau de revenu et protéger vos proches :*

En cas d'arrêt de travail ou d'invalidité, vous complétez vos indemnités du régime obligatoire et sécurisez votre entreprise

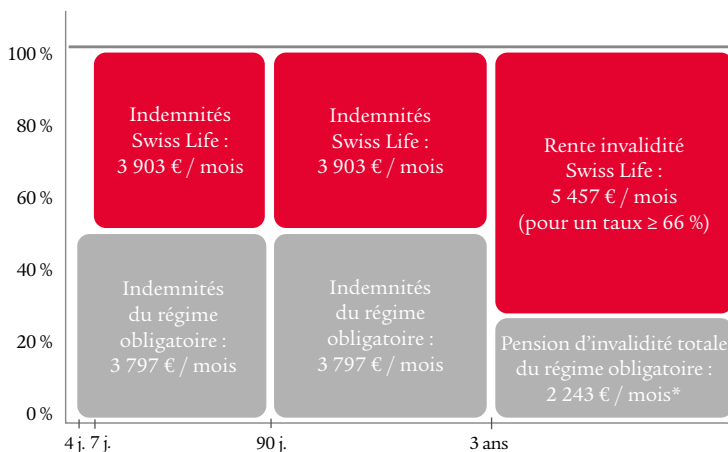
En cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA), vous protégez vos proches

Garanties maintien de revenus<sup>(1)</sup>  
Éligible fiscalité Madelin<sup>(2)</sup>

Garanties de versement d'un capital et / ou de rente(s)  
Éligible fiscalité Madelin<sup>(2)</sup>

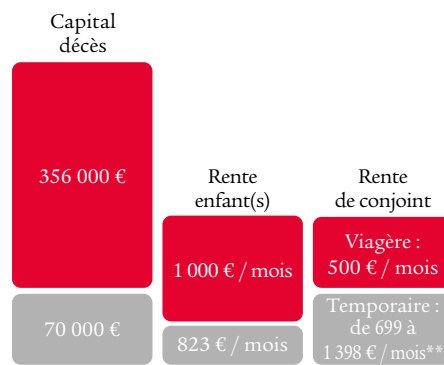
*Des exemples pour tout comprendre...*

Un médecin généraliste dont le revenu mensuel net est de 7 700 € souhaite une solution de couverture à hauteur de 100 %.



\* Chaque enfant perçoit une rente forfaitaire de 9 880 € par an jusqu'à 21 ans ou 25 ans s'il est à charge et poursuit des études supérieures.

Un médecin généraliste, marié, avec un enfant à charge, dont le revenu annuel net est de 92 400 € a choisi les garanties suivantes :



\*\* Selon le nombre d'années cotisées et l'âge du conjoint.  
Conditions : conjoint de moins de 60 ans et marié depuis au moins deux ans ou avec au moins un enfant issu du mariage.

■ Prestations du régime obligatoire (RO) ■ Couverture SwissLife Prévoyance Indépendants

Données au 1<sup>er</sup> février 2025 (chiffres non contractuels donnés à titre indicatif).



Parce qu'il est difficile d'évaluer ses besoins sans savoir ce à quoi nous avons droit, votre conseiller Swiss Life est à votre disposition pour établir avec vous un diagnostic de votre situation et vous remettre un projet personnalisé qui prend en compte les indemnités versées par votre régime obligatoire.

## Le **+** de SwissLife Prévoyance Indépendants

Vous pratiquez un sport à risque (kitesurf, parapente, canyoning)<sup>(1)</sup>? **Vous profitez d'une couverture en cas d'accident jusqu'à 1 million d'euros !**

(1) Les conditions, modalités d'application et d'exclusions sont exposées dans la notice d'information et le certificat d'adhésion du produit SwissLife Prévoyance Indépendants.

(2) Vous bénéficiez de la déductibilité fiscale de vos cotisations dans les conditions et limites de la loi n° 94-126 du 11 février 1994, dite loi Madelin.

# Garantir votre indépendance financière en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité

Un accident, une maladie... En cas d'immobilisation forcée, vos revenus peuvent soudainement et fortement baisser. Avec SwissLife Prévoyance Indépendants, vous percevez des indemnités journalières en complément de celles versées par votre régime obligatoire.

## Garanties maintien de revenus

1. Vous définissez les montants et franchises de vos garanties de base		2. Vous optimisez votre protection
<b>Indemnités journalières</b>	<b>Rente invalidité</b>	+ Couverture des dividendes <sup>(5)</sup>
<b>Prestations pouvant être forfaitaire</b> dans la limite de 6 000 € mensuels, sous certaines conditions <sup>(3)</sup> .	En cas d'invalidité permanente totale ou partielle ou au plus tard dès 3 ans d'arrêt de travail, vous bénéficiez d' <b>une rente jusqu'à votre retraite</b> . Celle-ci est compatible avec la reprise d'une activité professionnelle.	<b>Sous réserve d'avoir souscrit aux garanties « indemnités journalières » et « rente invalidité ».</b>
<b>Votre fidélité vous avantage :</b> 1 jour de franchise en moins par année sans sinistre <sup>(4)</sup> .	<b>Le + :</b> à votre adhésion, vous choisissez le barème de calcul du taux de prestations en cas d'invalidité le plus proche de vos besoins.	<b>Cette garantie est réservée aux gérants et associés visés à l'article 62 du CGI.</b> Elle vous permet de bénéficier du maintien de vos revenus en dividendes jusqu'à 30 % de vos revenus nets professionnels déclarés.

# Protéger votre famille en cas de décès

Pour mettre vos proches à l'abri, SwissLife Prévoyance Indépendants vous permet d'opter pour le versement d'un capital jusqu'à 1 million d'euros et /ou d'une rente mensuelle pour votre conjoint et / ou vos enfants.

## Garanties décès

1. Vous choisissez une ou plusieurs garanties	2. Vous ajoutez des garanties complémentaires pour protéger vos proches de frais supplémentaires
<b>Capital décès obligatoire<sup>(6)</sup></b> , dont : - décès accidentel <sup>(7)</sup> - double effet <sup>(8)</sup>	+ Capital maladie grave
<b>Rente viagère de conjoint<sup>(9)</sup></b>	+ Frais d'obsèques
<b>Rente éducation<sup>(10)</sup></b>	+ Capital infirmité en cas d'accident

# Préserver la pérennité de votre entreprise en cas de cessation temporaire d'activité

Un accident ou une maladie peuvent vous obliger à être absent. Vos factures, elles, seront toujours présentes. Avec SwissLife Prévoyance Indépendants, vous percevez des indemnités couvrant **en partie** les frais de fonctionnement de votre activité en cas d'arrêt de travail<sup>(11)</sup>.

## Garantie paiement des frais généraux

<b>Remboursement des frais généraux<sup>(5)</sup></b> Vous recevez, dès la fin de votre période de franchise, <b>un versement mensuel</b> . Cette garantie vous permet de couvrir <b>en partie</b> vos loyers, charges sociales sur salaires et autres factures.	1 an	ou	2 ans
---	------	----	-------

(3) Sous réserve de transmettre les justificatifs de revenus lors de l'adhésion.

(4) À partir du 13<sup>e</sup> mois d'ancienneté.

(5) Garantie non éligible à la fiscalité Madelin.

(6) Versement d'un capital en cas de décès avec un minimum 50 000 €.

(7) Versement d'un capital supplémentaire à vos bénéficiaires en cas de décès par accident (survenant dans les 12 mois).

(8) Versement supplémentaire à vos enfants à charge en cas de décès simultané ou ultérieur de votre conjoint (survenant dans les 24 mois).

(9) Versement d'une rente à vous, assuré, en cas de perte totale et irréversible d'autonomie, puis à votre conjoint au moment du décès.

(10) Le montant de la rente varie selon l'âge de l'enfant bénéficiaire. Les enfants doivent être à charge de l'assuré et désignés sur le certificat d'adhésion. La rente sera versée jusqu'au 26<sup>e</sup> anniversaire (sans condition d'études supérieures).

(11) Les conditions, modalités d'application et d'exclusion sont exposées dans la notice d'information et le certificat d'adhésion du produit SwissLife Prévoyance Indépendants.



## 4 bonnes raisons de choisir *SwissLife Prévoyance Indépendants*



### Un accompagnement de tous les instants

- Un **conseiller** disponible à tout moment.
- De **nombreux services d'assistance inclus** pour vous accompagner au quotidien comme dans les imprévus : services à la personne, accompagnement en cas de dépendance d'un proche, etc.



### Aucune cotisation à verser en cas d'arrêt de travail

En cas d'incapacité de travail indemnisée, vous n'aurez rien à payer : dès le 91<sup>e</sup> jour d'arrêt de travail continu, vous êtes exonéré du paiement de vos cotisations.



### Des formalités médicales simples

- À l'**adhésion**, selon votre âge et le niveau des garanties souscrites, une simple déclaration d'état de santé peut suffire (sous conditions).
- **Si vous avez un contrat chez un autre assureur avec des garanties équivalentes ou inférieures**, vous pouvez adhérer au contrat Swiss Life en signant une simple déclaration d'absence d'arrêt de travail.
- **Au cours des 3 premières années de votre contrat**, augmentez jusqu'à 20 % le niveau de vos garanties sans nouvelle formalité médicale.



### Des tarifs avantageux

Vous êtes **chef d'entreprise, créateur, conjoint collaborateur, associé profession libérale ou déjà client de Swiss Life** ? Vous pouvez bénéficier de tarifs avantageux (sous conditions).

*Notre engagement : vous apporter la tranquillité d'esprit pour que vous restiez maître de vos choix en cas d'imprévu.*

## Vous vous interrogez sur votre couverture santé ?

Des solutions adaptées existent pour vous. **Pensez à vous renseigner auprès de votre conseiller Swiss Life.**



## My SwissLife

■ Ensemble, connectés à vos choix. ■

Pilotage de vos contrats

Mise à disposition de vos documents

Connexion à votre conseiller

Connectez-vous sur [myswisslife.fr](https://myswisslife.fr)

Pensez à vous munir de votre identifiant personnel et de votre mot de passe





SwissLife

*Nous permettons à chacun de construire  
son indépendance financière  
pour vivre selon ses propres choix.*

*SwissLife Prévoyance et Santé*

*Siège social :*

*1, rue Bellini*

*92800 Puteaux*

*SA au capital social*

*de 150 000 000 €*

*Entreprise régie par*

*le Code des assurances*

*322 215 021 RCS Nanterre*

*[www.swisslife.fr](http://www.swisslife.fr)*

*SwissLife Assurance et Patrimoine*

*Siège social :*

*1, rue Bellini*

*92800 Puteaux*

*SA au capital social*

*de 169 036 086,38 €*

*Entreprise régie par*

*le Code des assurances*

*341 785 632 RCS Nanterre*

*[www.swisslife.fr](http://www.swisslife.fr)*